

## **BIATAIN SILICONE AG – Traitement des plaies**

**FÉVRIER 2013**

**Marque de commerce :** Biatain Silicone Ag

**Dénomination commune :** Pansement antimicrobien bordé - argent

**Fabricant :** Coloplast

**Forme :** Pansement

**Teneurs :** Surface active de moins de 100 cm<sup>2</sup>

### **Ajout aux listes de médicaments – Médicament d'exception**

---

#### **DESCRIPTION DU MÉDICAMENT**

Biatain<sup>MC</sup> Silicone Ag est une gamme de pansements absorbants bordés, en mousse hydrophile imprégné d'argent avec un adhésif en silicone. Leur usage serait recommandé pour le traitement des plaies modérément exsudatives présentant une colonisation critique. Il s'agit de la première évaluation des pansements Biatain<sup>MC</sup> Silicone Ag par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS).

#### **BREF HISTORIQUE**

Jun 2010          Inscription des pansements de la gamme Biatain<sup>MC</sup> Ag Adhesive

Octobre 2010    Inscription des pansements de la gamme Biatain<sup>MC</sup> Silicone

#### **VALEUR THÉRAPEUTIQUE**

Aucune étude publiée comparant l'efficacité des pansements Biatain<sup>MC</sup> Silicone Ag à celle des pansements Biatain<sup>MC</sup> Ag Adhesive ou d'autres pansements n'est disponible.

De l'avis d'experts, ce pansement antimicrobien en silicone est indiqué pour les plaies macérées et douloureuses. De plus, grâce à la composition de son adhésif, il permet de diminuer le risque d'allergie de contact.

Par ailleurs, les deux formats de pansements sont jugés pertinents, car ils sont semblables à ceux de pansements actuellement inscrits aux listes de médicaments sous cette dénomination commune.

En conséquence, puisque la valeur thérapeutique des pansements de la gamme Biatain<sup>MC</sup> Ag Adhesive a déjà été reconnue et que l'efficacité de Biatain<sup>MC</sup> Silicone Ag est jugée semblable à celle de ces derniers en ce qui a trait à l'activité antimicrobienne, à la capacité d'absorption et à l'adhésion, l'INESSS est d'avis que les pansements de la gamme Biatain<sup>MC</sup> Silicone Ag satisfont au critère de la valeur thérapeutique pour le traitement des personnes souffrant de brûlures graves ou de plaies chroniques graves avec colonisation critique, mais aucun bénéfice clinique additionnel n'est reconnu.

#### **JUSTESSE DU PRIX ET RAPPORT ENTRE LE COÛT ET L'EFFICACITÉ**

L'évaluation économique d'un pansement d'une dénomination commune inscrite à la *Liste de médicaments* est réalisée par comparaison de son coût par cm<sup>2</sup> de surface active avec la

<p>Veillez prendre note que les informations caviardées sont des renseignements qui nous sont fournis par le fabricant et qui sont jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues à la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (L.R.Q., chapitre A-2.1).</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

moyenne ou la médiane des coûts du groupe ayant la même teneur. Les prix par cm<sup>2</sup> de surface active soumis pour les pansements Biatain<sup>MC</sup> Silicone Ag sont inférieurs à la moyenne et à la médiane des prix du groupe des pansements antimicrobiens à l'argent bordés en mousse hydrophile ayant une surface active inférieure à 100 cm<sup>2</sup>, inscrits à la *Liste de médicaments* d'octobre 2012. Ainsi, l'INESSS reconnaît que les pansements Biatain<sup>MC</sup> Silicone Ag satisfont au critère économique et par conséquent, au critère pharmacoéconomique.

**CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ DE LA POPULATION ET SUR LES AUTRES COMPOSANTES DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX ET CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES (ÉCONOMIE DE LA SANTÉ, OBJET DU RÉGIME GÉNÉRAL, CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES)**

Outre les considérations et éléments d'information présentés précédemment, aucun autre point n'a été retenu.

**RECOMMANDATION**

En tenant compte de l'ensemble des critères prévus à la loi, l'INESSS recommande au ministre d'inscrire les formats de 10 cm x 10 cm - 30 cm<sup>2</sup> et de 12,5 cm x 12,5 cm - 64 cm<sup>2</sup> de Biatain<sup>MC</sup> Silicone Ag à la section des médicaments d'exception des listes de médicaments. Les indications reconnues seraient les mêmes que celles des pansements inscrits sous la dénomination commune suivante : Pansement antimicrobien bordé - argent.

*Note : Des références, publiées ou non publiées, ont été consultées.*

Veillez prendre note que les informations caviardées sont des renseignements qui nous sont fournis par le fabricant et qui sont jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1).